



(11) **EP 3 435 363 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:  
**13.05.2020 Bulletin 2020/20**

(51) Int Cl.:  
**G09F 19/02** <sup>(2006.01)</sup> **G04B 19/00** <sup>(2006.01)</sup>  
**G04B 45/00** <sup>(2006.01)</sup> **G09F 9/37** <sup>(2006.01)</sup>  
**G04B 19/06** <sup>(2006.01)</sup> **G04B 19/16** <sup>(2006.01)</sup>  
**G04B 19/10** <sup>(2006.01)</sup>

(21) Numéro de dépôt: **18184015.8**

(22) Date de dépôt: **17.07.2018**

(54) **SYSTÈME D’AFFICHAGE COMPORTANT UN MODULE D’AFFICHAGE PAR ÉLÉMENTS MOBILES AUTOUR DE LIAISONS FLEXIBLES, ET PIÈCE D’HORLOGERIE COMPORTANT UN TEL SYSTÈME D’AFFICHAGE**

ANZEIGESYSTEM, DAS EIN ANZEIGEMODUL ÜBER MOBILE ELEMENTE UM FLEXIBLE VERBINDUNGEN UMFASST, UND UHR, DIE EIN SOLCHES ANZEIGESYSTEM UMFASST

DISPLAY SYSTEM HAVING A DISPLAY MODULE BY MOBILE ELEMENTS AROUND FLEXIBLE LINKS, AND TIMEPIECE COMPRISING SUCH A DISPLAY SYSTEM

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **24.07.2017 CH 9612017**  
**24.07.2017 CH 9622017**

(43) Date de publication de la demande:  
**30.01.2019 Bulletin 2019/05**

(73) Titulaire: **CSEM**  
**Centre Suisse d’Electronique et de Microtechnique SA**  
**2002 Neuchâtel (CH)**

(72) Inventeur: **CARDOT, Francis**  
**2000 Neuchâtel (CH)**

(74) Mandataire: **P&TS SA (AG, Ltd.)**  
**Avenue J.-J. Rousseau 4**  
**P.O. Box 2848**  
**2001 Neuchâtel (CH)**

(56) Documents cités:  
**WO-A1-2006/024310 WO-A1-2006/024311**  
**US-A- 755 272**

**EP 3 435 363 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l’Office européen des brevets, conformément au règlement d’exécution. L’opposition n’est réputée formée qu’après le paiement de la taxe d’opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

### Domaine technique

**[0001]** L'invention concerne le domaine général de la microtechnique et notamment la fabrication de pièces par gravure de silicium. L'invention concerne plus particulièrement un système d'affichage comportant un module d'affichage mécanique comportant une pluralité d'éléments mobiles relativement les uns aux autres autour d'au moins une liaison déformable de type lame flexible.

**[0002]** L'invention concerne également une pièce d'horlogerie comportant un tel système d'affichage.

**[0003]** Le module d'affichage et le dispositif d'affichage de l'invention trouvent une application particulière dans l'industrie horlogère, notamment pour la réalisation de cadrans de montres ou horloges animés.

### Etat de la technique

**[0004]** Les systèmes d'affichages analogiques, notamment à aiguilles, sont connus et utilisés depuis des décennies dans une multitude d'applications afin de procurer une indication directe, par exemple sur une échelle graduée, un cadran ou autre système de représentation d'une valeur de mesure d'une grandeur physique telle que vitesse, température, pression, intensité, tension ou résistance électrique, d'une information quelconque, ou encore et de manière probablement la plus répandue pour la mesure du temps.

**[0005]** Dans une grande majorité de cas, les aiguilles d'un dispositif d'affichage sont constituées d'un corps unitaire rigide solidaire d'un axe de rotation mu par un mouvement, par exemple un mouvement horloger dans le cas d'une pièce d'horlogerie. A chaque pas de rotation de l'axe de rotation l'aiguille effectue une rotation correspondante, une au moins de ses extrémités libres décrivant une trajectoire de section circulaire pointant ainsi en chacune de ses positions sur la trajectoire circulaire une information d'indication de valeur physique mesurée, d'un quantième de temps, ou de façon générale de toute information à indiquer à un utilisateur. L'indication est ainsi réalisée essentiellement dans l'axe longitudinal de l'aiguille au niveau d'une et/ou de l'autre de ses extrémités opposés en collaboration le cas échéant avec un affichage sous-jacent, telle qu'une échelle par exemple.

**[0006]** On connaît également, notamment pour des horloges, des systèmes d'affichage mécaniques, par exemple à palettes, qui indiquent une information horaire par alignement de chiffres imprimés sur les palettes, ces dernières étant pivotées autour d'un axe par gravité lors de la libération de verrous de blocage à chaque quantième de temps à indiquer.

**[0007]** D'autres variantes d'affichages actionnés par des systèmes mécaniques ont également été proposées dans l'état de la technique, essentiellement dans le do-

maine horloger. On peut citer entre autres l'affichage numérique de type « planche à clous » du modèle « Opus 8 », commercialisé par la société Harry Winston SA ou encore le dispositif d'affichage numérique de l'heure en cours par rotation d'un disque sous-jacent à un cadran doté d'un guichet tel que proposé dans la demande de brevet suisse CH 691833 A5.

**[0008]** Certaines propositions reposent essentiellement sur l'utilisation d'un cadran secondaire, de disques rotatifs comportant un index pointant sur des chiffres des minutes (EP2439600A1), ou de disques comportant les valeurs des minutes qui s'affichent séquentiellement en suivant l'aiguille des heures (EP2977831A1 ; US2017108832A1).

**[0009]** Alternativement d'autres propositions consistent à utiliser un empilement de disques transparents pour combiner les motifs qu'ils comportent afin de créer un affichage animé (US2003099159A1).

**[0010]** Enfin, il existe également des affichages faisant appel à de grandes complications mécaniques, par exemple en animant une multitude « d'aiguilles » radiales (EP2796941 B1).

**[0011]** Le document WO2006/024311 décrit deux disques périphériques constituant un premier module d'affichage et deux disques plus internes constituant un deuxième module d'affichage horloger.

**[0012]** Ces différents affichages présentent tous l'inconvénient de procéder d'une structure complexe de différents éléments superposés et requérant des mécanismes d'actionnement additionnels au mécanisme horloger de base auquel il convient d'accoupler ces mécanismes d'actionnement, ce qui perturbe la marche du mouvement horloger ou à tout le moins en affecte négativement la consommation d'énergie.

**[0013]** On ne connaît pas en revanche à ce jour de dispositifs d'affichage de structure unitaire simple et permettant un affichage directe d'une information ou motif, notamment d'un quantième de temps, le cas échéant sans aiguilles associées, doté d'une capacité d'animation sans perturbations de la fonction principale d'affichage et d'indication ni mécanisme d'actionnement ou d'animation complémentaire au mouvement horloger de base d'une pièce d'horlogerie telle qu'une montre ou une horloge.

### Bref résumé de l'invention

**[0014]** Un but de l'invention est de fournir un système d'affichage comportant un module d'affichage animé, notamment pour des pièces d'horlogerie, comportant des éléments mobiles autour de liaisons déformables de type lames ou pivots flexibles, plus particulièrement pour l'affichage mécanique d'un quantième de temps courant, et un dispositif d'actionnement simple à mettre en œuvre.

**[0015]** La présente invention propose une méthode alternative de présentation des heures et des minutes par l'animation des motifs 3D formant séquentiellement les différentes valeurs du temps.

**[0016]** Un autre but de l'invention est de procurer un tel système d'affichage dont le dispositif d'actionnement ne requiert pas de modification d'un mouvement horloger de base mais qui puisse lier cinématiquement à un ou plusieurs mobiles du rouage de finissage de celui-ci de manière directe ou indirecte.

**[0017]** Une application particulière de l'invention consiste en la réalisation de cadrans de montre animés affichant mécaniquement de façon sélective l'heure et les minutes en cours sous une forme numérique ou autre.

**[0018]** Un autre but de l'invention est de fournir une pièce d'horlogerie dotée d'un tel système d'affichage.

**[0019]** A cet effet, la présente invention propose un système d'affichage comportant :

a. un premier et un second un module d'affichage agencés concentriquement l'un par rapport à l'autre autour d'un centre géométrique commun (C) et comportant chacun au moins deux organes d'affichage mobiles par rapport à un bâti entre une position de repos et une position d'affichage sous l'action d'au moins un actionneur pour former un motif, et

b. un dispositif d'actionnement agencé pour coopérer avec l'actionneur de chaque module d'affichage et déplacer desdits organes d'affichage mobiles de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif (M, M') sur chaque module d'affichage.

**[0020]** Ce système d'affichage se caractérise par le fait que le premier et le second modules d'affichage sont agencés mobiles en rotation autour d'un axe (A) passant par le centre (C) et comportent chacun un organe de liaison cinématique à un dispositif d'entraînement en rotation comportant un organe de liaison cinématique complémentaire, et en ce que le dispositif d'actionnement comporte une came fixe agencée coaxialement à l'axe (A) de rotation pour coopérer avec l'actionneur de chaque module d'affichage en toute position angulaire en rotation desdits modules d'affichage autour de l'axe.

**[0021]** Selon un mode de réalisation, la came comporte un premier et un second chemins de came agencés sur la surface de came de manière à coopérer et mobiliser en au moins une position angulaire autour de l'axe de rotation l'actionneur de chaque module d'affichage.

**[0022]** Chacun des modules d'affichage peut être réalisé par moulage et/ou usinage d'alliages métalliques, de verres, de céramiques (Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub>), de polymères durs usinables et/ou photodurcissables (époxy, PEEK). De préférence cependant les modules d'affichage sont constitués de silicium monocristallin ou polycristallin et obtenus par des procédés de gravure profonde du silicium.

**[0023]** Dans un mode de réalisation, ledit au moins un actionneur de chaque module d'affichage et solidaire du bâti et mobile par rapport à celui-ci par l'intermédiaire d'une pluralité de liaisons flexibles et de préférence, s'étend suivant une direction radiale par rapport au cen-

tre géométrique (C).

**[0024]** Selon un mode de réalisation, lesdits organes de liaison cinématique des modules d'affichage comportent un secteur annulaire ou un bague de centre (C) intégré au bâti.

**[0025]** Selon un mode de réalisation, lesdits organes de liaison cinématique comportent un secteur denté ou une roue dentée de centre (C).

**[0026]** Dans un mode de réalisation, le dispositif d'actionnement est agencé pour exercer en au moins une position angulaire autour de l'axe de rotation un effort apte à mobiliser l'actionneur de chaque module d'affichage de manière à déplacer lesdits organes d'affichage mobiles de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif sur chaque module d'affichage.

**[0027]** Dans un mode de réalisation, les au moins deux organes d'affichage sont solidaires et mobiles par rapport au bâti autour d'une liaison flexible au moins entre ladite position de repos et ladite position d'affichage.

**[0028]** De plus, selon une forme de réalisation préférée les au moins deux organes d'affichage comportent une portion d'affichage d'un dit motif complémentaire d'une portion d'affichage d'un autre organe d'affichage d'un même module d'affichage au moins pour former le dit motif dans au moins une position relative desdits organes d'affichage.

**[0029]** Dans un mode de réalisation, chaque dit module d'affichages forme une pièce monolithique comportant lesdits organes d'affichage, le bâti, l'actionneur et une ou plusieurs liaisons déformables reliant lesdits organes d'affichage et ledit actionneur au bâti.

**[0030]** De préférence, chaque module d'affichage comporte n organes d'affichage, n étant un nombre entier supérieur à 1, au moins un organe d'affichage étant solidaire du bâti et immobile par rapport à celui-ci.

**[0031]** Selon un mode de réalisation, le système d'affichage comporte un premier et un second cadran circulaires superposés et concentriques par rapport au centre géométrique (C), chaque cadran comportant m dits modules d'affichage, m étant un nombre entier, juxtaposés les uns aux autres autour du dispositif d'actionnement concentriquement au centre géométrique de telle sorte que la came coopère simultanément, en une position angulaire donnée autour du centre (C) avec un poussoir d'actionnement d'un premier et d'un second module d'affichage de chaque dit cadran.

**[0032]** Dans un mode de réalisation privilégié pour la réalisation d'affichages horlogers par cadrans animés, le nombre m de modules d'affichages de chacun des cadrans est compris entre 4 et 24, de préférence entre 12 et 24.

**[0033]** Pour la réalisation de tels cadrans animés pour l'horlogerie chaque dit cadran circulaire forme de préférence une pièce monolithique, notamment de silicium mono- ou polycristallin, comportant lesdits m modules d'affichage solidaire entre eux obtenus par des procédés de gravures profondes. Une telle réalisation permet no-

tamment un nombre incalculable de variations esthétiques du cadran tout en permettant de réaliser très précisément chacune des pièces fonctionnelles de chacun des modules d'affichages, notamment les organes d'affichage, le bâti, l'actionneur ainsi que les liaisons flexibles entre le bâti et les organes d'affichage et l'actionneur notamment.

**[0034]** Dans le cadre d'un module d'affichage et cadrans réalisés en silicium, les liaisons flexibles sont par exemple constituées de lames flexibles d'une largeur comprise entre 2 et 50 microns, l'épaisseur du bâti et du ou des organes d'affichage étant supérieure à 30 microns. Ce dimensionnement procure ainsi effectivement un caractère élastique aux lames flexibles formant les liaisons flexibles alors que les portions d'épaisseur supérieure du bâti et des organes d'affichage sont totalement rigides et dépourvues de caractère élastique.

**[0035]** Selon un deuxième objet l'invention concerne une pièce d'horlogerie caractérisée en ce qu'elle comporte un système d'affichage tel que précédemment défini, un premier module d'affichage étant lié cinématiquement au mobile des heures et un second module d'affichage étant lié cinématiquement au mobile des minutes ou la chaussée d'un mouvement horloger, la came du dispositif d'actionnement étant agencée immobile au contact des actionneurs (desdits premier et second module d'affichage au moins coaxialement à l'axe de rotation (A) desdits modules, le motif de chaque dit module d'affichage étant configuré pour afficher un quantième de temps.

**[0036]** Selon un mode de réalisation, la pièce d'horlogerie comporte un mécanisme horloger agencé en lien cinématique avec le mouvement horloger au travers d'un puit ménagé dans la came selon l'axe de rotation des modules d'affichages.

#### Brève description des figures

**[0037]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée d'un exemple de réalisation faite en référence aux figures annexées parmi lesquelles :

la figure 1A et 1B représentent en vue de dessus un module d'affichage pour un système d'affichage selon la présente invention, en position de repos et en position d'affichage respectivement;

la figure 2 représente en vue de dessus un cadran comportant une pluralité de modules d'affichages pour un système d'affichage selon la présente invention, pour l'affichage de l'heure pour une pièce d'horlogerie selon le principe du module d'affichage unitaire des figures 1A et 1B ;

la figure 3 représente un système d'affichage selon la présente invention comportant deux cadrans superposés selon les principes de la figure 2, pour afficher simultanément les heures et les minutes dans

une pièce d'horlogerie ;

la figure 4 représente un dispositif d'actionnement pour un système d'affichage tel que représenté à la figure 3 ;

la figure 5 représente le système d'affichage selon la présente invention comportant deux cadrans superposés selon la figure 3, pour afficher simultanément en alignement les heures et les minutes dans une pièce d'horlogerie et libérant un espace central pour un autre dispositif horloger.

**[0038]** La présente invention se rapporte à un système d'affichage analogique comportant des modules d'affichage animés par l'intermédiaire d'un dispositif d'actionnement mécanique, notamment mais non exclusivement pour l'affichage d'une information horaire dans une pièce d'horlogerie, comme représenté et décrit ci-après aux figures 1 à 6. L'invention a également trait à une pièce d'horlogerie comportant un tel système d'affichage.

**[0039]** Bien qu'une application privilégiée de l'invention concerne le domaine de l'horlogerie, elle n'est pas limitée à un affichage d'une information horaire et peut également être mise en œuvre dans tout domaine requérant l'utilisation d'un système d'affichage d'une information ou représentation quelconque sous une forme animée.

**[0040]** On a représenté sur les figures 1A et 1B un module d'affichage 1 tel que décrit dans la demande pendante CH 712 875 au nom de la demanderesse.

**[0041]** Dans une forme la plus simple un tel module d'affichage 1 consiste en un module d'affichage d'un motif M tel qu'un chiffre ou un nombre comportant un bâti 2 fixe duquel sont solidaires au moins deux organes d'affichage, en l'espèce trois organes d'affichage 31, 32, 33 pour former le chiffre « 6 » (figure 1B). Les organes d'affichage 31, 32, 33 sont solidaires du bâti 2 et comportent chacun une portion d'affichage 31a, 32a, 33a du motif M, lesdites portions d'affichage étant complémentaires l'une de l'autre de sorte qu'elles forment ledit motif dans au moins une position relative desdits organes d'affichage 31, 32, 33.

**[0042]** A cet effet, les organes d'affichage 31, 32, 33 sont solidaires du bâti 2 et les organes 32, 33 sont également mobiles relativement au bâti 2 par l'intermédiaire d'au moins une liaison flexible 4 formée par au moins une lame flexible 41 entre une première position de repos, représentée sur la figure 1A, dans laquelle les portions d'affichage des organes d'affichage 31, 32, 33 sont distantes l'une de l'autre et une position d'affichage, représentée sur la figure 1B, dans laquelle lesdites portions d'affichage 31a, 32a, 33a sont contre-apposées l'une à l'autre pour former et afficher le motif M, en l'espèce un chiffre « 6 ».

**[0043]** Le déplacement des organes d'affichage 32, 33 relativement au bâti 2 autour de leur liaison flexible 4 entre les positions de repos et d'affichage résulte avan-

tageusement selon l'invention de la coopération desdits organes d'affichage 32, 33 avec un poussoir d'actionnement 5 agencé relativement au bâti 2 et aux organes d'affichage pour transmettre un effort apte à induire un déplacement desdits organes d'affichage par déformation élastique autour de liaisons flexible également 4 consécutivement à l'action d'un dispositif d'actionnement 6 distinct du module d'affichage 1, tel qu'une came 61 mobile en rotation autour d'un axe A sur les figures 1A et 1B, sur le poussoir d'actionnement 5.

**[0044]** Le module d'affichage 1 de l'invention est avantageusement constitué d'une pièce monolithique formée d'un matériau rigide, qu'on entend dans le cadre de la présente invention comme tout matériau dont le module d'Young est supérieur à 2.3 GPa. A ce titre un matériau de réalisation préféré du module d'affichage 1 de l'invention est le silicium, monocristallin ou polycristallin, à partir duquel on peut aisément, par exemple par des procédés de gravure profonde (notamment DRIE - pour Deep Reactive-ion Etching en anglais), former le bâti 2 et les organes d'affichage 31, 32, 33 reliés l'un à l'autre par au moins une liaison flexible 4, résultant notamment avantageusement de la formation lors du procédé de gravure profonde d'une ou plusieurs lames flexibles 4 d'une largeur comprise entre 2 et 50 microns, l'épaisseur du bâti 2 et du ou des organes d'affichage étant elle supérieure à 30 microns de préférence.

**[0045]** Les organes d'affichage mobiles 32, 33 et leurs portions d'affichages 32a, 33a sont reliés directement au poussoir d'actionnement 5. L'organe d'affichage 31 lui reste identique à celui des figures 1A et 1B.

**[0046]** Cette réalisation présente la particularité de ne présenter aucune interruption dans la chaîne de commande du mouvement, depuis le poussoir d'actionnement 5 jusqu'aux portions d'affichages 32a, 33a. Il n'y a aucun frottement au sein du module d'affichage 1 dû aux mouvements, uniquement des déformations, donc une perte d'énergie minimale. Les portions d'affichage 32a, 33b sont connectées aux extrémités supérieures de deux bascules 32b et 33b, en rotation autour de liaisons flexibles 4 en forme de pivots flexibles en « papillon » 42 solidaires du bâti 2. L'extrémité inférieure de chacune des bascules est directement connectée au travers d'un ensemble 7 de lames flexibles en serpentins à un plateau 51 du poussoir d'actionnement 5, lequel est également solidaire du bâti 2 par une structure 8 de guidage en translation linéaire à lames flexibles 81.

**[0047]** Le fonctionnement et l'animation d'un tel module d'affichage 1 résulte de l'actionnement du poussoir 5, qui forme actionneur du module 1, par un dispositif d'actionnement 6 comportant une came 61 ou un ergot mobile en rotation autour d'un axe A pour lui imprimer un effort de poussé entraînant le passage des organes d'affichages 32, 33 et de leurs portions d'affichage 32a, 33a en particulier de la position de repos représentée figure 1A à la position d'affichage représentée à la figure 1B.

**[0048]** Les principes structurels et fonctionnels du mo-

dule d'affichage 1 des figures 1A et 1B peuvent être étendus pour la réalisation d'un cadran circulaire animé comportant une pluralité de modules d'affichages 1 tel que représenté à la figure 2. Un tel cadran peut être mis en œuvre dans une pièce d'horlogerie telle qu'une montre ou une horloge pour l'affichage sous une forme animée de l'heure avec un dispositif d'actionnement 6 des poussoirs 5 disposé mobile en rotation au centre du cadran et des modules d'affichage 1 reliés cinématiquement à la roue des heures d'un mouvement horloger de la pièce d'horlogerie.

**[0049]** Le fonctionnement d'un tel système d'affichage est décrit ci-après en référence aux figures 1A et 1B. Le dispositif d'actionnement 6 est représenté par une bague portant sur sa périphérie une protubérance formant came 61. Ainsi, lors de la rotation de la bague 6, la came 61 vient pousser l'extrémité libre du poussoir d'actionnement 5 (figure 1B) qui agit en tant que contact suiveur, et provoque un mouvement de translation du poussoir d'actionnement 5 qui pousse alors sur les bascules intermédiaires 32b, 33b qui pivotent par rapport au bâti 2 et ainsi entraînent le déplacement des portions d'affichages 32a, 33a vers la position d'affichage dans laquelle lesdites portions d'affichage s'ajustent avec la portion 31a pour former le motif « 6 » sur la figure 1B.

**[0050]** Après le passage de la came 61 le contact suiveur du poussoir d'actionnement 5 revient en appui sur la bague 6, poussé par les forces de rappel des lames flexibles de la liaison déformable 4 au bâti 2. Les portions d'affichages 32a, 33a, s'écartent alors pour revenir vers la position de repos (figure 1A) et le motif n'est plus visible.

**[0051]** On réalise ainsi un système d'affichage animé comportant des portions d'affichage mobiles suivant une période déterminée pour engendrer un effet d'animation visuelle au sein de l'affichage.

**[0052]** Afin de pouvoir procurer un affichage d'une information horaire de type heure-minutes pour une pièce d'horlogerie la présente invention complète l'enseignement de la demande CH 712825 en procurant un système d'affichage 100 constitué par l'assemblage d'au moins deux modules d'affichage 1, 1' et préférentiellement deux cadrans I1, I2 tels que représentés schématiquement aux figures 3 et 4, chaque cadran comportant chacun 12 modules d'affichage 1, 1' agencés concentriquement en une pièce monolithique formant le cadran I1, I2 autour d'un centre géométrique C par lequel passe un axe de rotation A d'un dispositif d'actionnement 6 comportant une came 61 comme décrit ci-après en référence à la figure 4. Chacun des modules d'affichage 1, 1' forme ainsi un quartier ou secteur d'affichage horaire des cadrans I1, I2.

**[0053]** Chaque cadran I1, I2 est constitué d'une armature circulaire 10, 20 incorporant des poutres radiales 11, 21 qui supportent les modules d'affichages 1, 1' mis en mouvement par le déplacement de poussoirs d'actionnement 5, 5' présents dans chacun des quartiers horaires.

**[0054]** Le premier cadran I1 est destiné à afficher les heures de façon séquentielle dans chacun des quartiers horaires en fonction de la valeur affichée. Le deuxième cadran I2 est destiné à afficher les minutes, par incrément de cinq minutes par exemple. Ce cadran I2 ne se situe pas dans le même plan que le cadran I1 mais lui est avantageusement superposé coaxialement à l'axe A.

**[0055]** Dans l'exemple présenté dans la Figure 3 le cadran I2 est situé sous le cadran I1 et le chiffre des minutes est affiché sur un diamètre différent, plus grand, de façon telle que le diamètre d'affichage des heures pour ne pas perturber la lecture de ces différentes valeurs.

**[0056]** Le premier cadran I1 est destiné à afficher le chiffre des heures M de façon séquentielle. Le cadran I1 est fixé sur une bague rotative 13, par exemple par l'intermédiaire d'une extension de poutres radiales 11. La bague 13 est avantageusement agencée en liaison cinématique, par tous moyens classiques connus de l'homme du métier en horlogerie, avec la roue des heures du rouage de finissage d'un mouvement horloger de la pièce d'horlogerie, dont la boîte B comporte un aménagement de la carrure pour ajuster la bague 13. Le mouvement horloger imprime ainsi à la bague 13 et au cadran I1 qui lui est solidaire une vitesse de rotation de 30°/heure (pour n cadran affichant les heures de 1 à 12).

**[0057]** Cette rotation vient mettre en contact le poussoir d'actionnement 5 des modules d'affichage 1 du cadran I1 sur la came fixe 61. Dans ce mode de réalisation, la came est fixe et solidaire d'un puit 40 solidaire de la boîte B de la pièce d'horlogerie ou une platine du mouvement horloger y contenu, permettant ainsi l'affichage séquentiel des heures dans un quartier unique, fixé par la position de la came immobile 61.

**[0058]** Le deuxième cadran I2 est destiné à afficher le chiffre des minutes M' par incrément de cinq minutes par exemple. Ce cadran I2 ne se situe pas dans le même plan que le cadran I1. Dans l'exemple présenté le cadran I2 est situé sous le cadran I1 et le chiffre des minutes M' est affiché sur un diamètre différent du diamètre d'affichage des heures M pour ne pas perturber la lecture de ces différentes valeurs. Le cadran I2 est fixé sur un élément périphérique rotatif, un disque ou comme présenté ici une bague 22, par exemple par l'intermédiaire d'une extension de poutres radiales 21. La bague 22 est avantageusement agencée en liaison cinématique, par tout moyen connu de l'homme du métier en horlogerie, avec la roue des minutes du rouage de finissage du mouvement horloger, qui imprime à la bague 22 et au cadran I2 qui lui est solidaire une vitesse de rotation de 360°/heure. Cette rotation vient mettre en contact le poussoir d'actionnement 5' de chaque module d'affichage 1' sur la came immobile 61, permettant ainsi l'affichage séquentiel des minutes dans un quartier unique, fixé par la position de la came immobile 61, qui est le quartier où s'affichent aussi les heures.

**[0059]** Comme indiqué sur la Figure 5, le puit 40 libère un passage permettant le cas échéant de tirer des

liaisons cinématiques entre le mouvement horloger, situé sous le système d'affichage 100, et un espace 50 situé au-dessus du système d'affichage 100 afin d'y amener des fonctions supplémentaires, tel qu'un cadran à aiguille. Cet espace peut accueillir aussi une partie du mouvement horloger, par exemple l'organe régulateur du temps (ancres, roue d'échappement,...). Cet espace pourrait accueillir un tourbillon effectuant une rotation en cinq minutes en entraînant un index pointant sur un cadran gradué de 1 à 4, créant ainsi un affichage secondaire de la minute.

## Revendications

### 1. Système d'affichage comportant :

- a. un premier et un second un module d'affichage (1, 1') agencés concentriquement l'un par rapport à l'autre autour d'un centre géométrique commun (C) et comportant chacun au moins deux organes d'affichage (31, 32, 33 ; 31', 32', 33') mobiles par rapport à un bâti (2, 2') entre une position de repos et une position d'affichage sous l'action d'au moins un actionneur (5, 5') pour former un motif (M, M'), et
- b. un dispositif d'actionnement (6) agencé pour coopérer avec l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') et déplacer desdits organes d'affichage mobiles (32, 33 ; 32', 33') de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif (M, M') sur chaque module d'affichage (1, 1'),

#### caractérisé en ce que

le premier et le second modules d'affichage sont agencés mobiles en rotation autour d'un axe (A) passant par le centre (C) et comportent chacun un organe de liaison cinématique (13, 23) à un dispositif d'entraînement en rotation comportant un organe de liaison cinématique complémentaire, et **en ce que** le dispositif d'actionnement (6) comporte une came (61) fixe agencée coaxialement à l'axe (A) de rotation pour coopérer avec l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') en toute position angulaire en rotation desdits modules d'affichage autour de l'axe (A).

2. Système d'affichage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit au moins un actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') est solidaire du bâti (2, 2') et mobile par rapport à celui-ci par l'intermédiaire d'une pluralité de liaisons flexibles (4, 4').
3. Système d'affichage selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** ledit au moins un actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') s'étend suivant une direction radiale par rapport au centre

géométrique (C).

4. Système d'affichage selon la revendication 1 à 3, **caractérisé en ce que** le dispositif d'actionnement (6) est agencé pour exercer en au moins une position angulaire autour de l'axe de rotation (A) un effort apte à mobiliser l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1') de manière à déplacer lesdits organes d'affichage mobiles (32, 33 ; 32', 33') de la position de repos vers la position d'affichage pour former simultanément un dit motif (M, M') sur chaque module d'affichage (1, 1'). 5
5. Système d'affichage selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la came (61) comporte un premier et un second chemins de came agencés sur la surface de came de manière à coopérer et mobiliser en au moins une position angulaire autour de l'axe de rotation (A) l'actionneur (5, 5') de chaque module d'affichage (1, 1'). 10
6. Système d'affichage selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** lesdits organes de liaison cinématique (13, 23) des modules d'affichage (1, 1') comportent un secteur annulaire ou une bague de centre (C) intégrée au bâti (2, 2'). 15
7. Système d'affichage selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** lesdits organes de liaison cinématique (13, 23) comportent un secteur denté ou une roue dentée de centre (C). 20
8. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les au moins deux organes d'affichage (32, 33 ; 32', 33') sont solidaires et mobiles par rapport au bâti (2, 2') autour d'une liaison flexible (4, 4') au moins entre ladite position de repos et ladite position d'affichage. 25
9. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les au moins deux organes d'affichage (32, 33 ; 32', 33') comportent une portion d'affichage (31a, 32a, 33a ; 31a', 32a', 33a') d'un dit motif (M, M') complémentaire d'une portion d'affichage d'un autre organe d'affichage d'un même module d'affichage (1, 1') au moins pour former le dit motif (M, M') dans au moins une position relative desdits organes d'affichage (31, 32, 33 ; 31', 32', 33'). 30
10. Système d'affichage selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** chaque dit module d'affichage (1, 1') forme une pièce monolithique comportant lesdits organes d'affichage (31, 32, 33 ; 31', 32', 33'), le bâti (2, 2'), l'actionneur (5, 5'), lesdits organes de liaison cinématique (13, 23) et une ou plusieurs liaisons déformables (4, 4') reliant lesdits organes d'affichage et ledit actionneur au bâti (2, 2'). 35
11. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque dit module d'affichage (1, 1') est constitué de silicium monocristallin ou polycristallin. 40
12. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chaque module d'affichage comporte n organes d'affichage (31, 32, 33 ; 31', 32', 33'), n étant un nombre entier supérieur à 1, au moins un organe d'affichage (31, 31') étant solidaire du bâti et immobile par rapport à celui-ci. 45
13. Système d'affichage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte un premier et un second cadran circulaires ( $I_1$ ,  $I_2$ ) superposés et concentriques par rapport au centre géométrique (C), chaque cadran ( $I_1$ ,  $I_2$ ) comportant m dits modules d'affichage (1, 1'), m étant un nombre entier, juxtaposés les uns aux autres autour du dispositif d'actionnement (6) concentriquement au centre géométrique (C) de telle sorte que la came (61) coopère simultanément, en une position angulaire donnée autour du centre (C) avec un poussoir d'actionnement (5, 5') d'un premier et d'un second module d'affichage (1, 1') de chaque dit cadran ( $I_1$ ,  $I_2$ ). 50
14. Système d'affichage selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** le nombre m de modules d'affichages (1, 1') de chacun des cadrans ( $I_1$ ,  $I_2$ ) est compris entre 4 et 24, de préférence entre 12 et 24. 55
15. Système d'affichage selon l'une des revendications 13 ou 14, **caractérisé en ce que** chaque dit cadran circulaire ( $I_1$ ,  $I_2$ ) forme une pièce monolithique comportant lesdits m modules d'affichage. 60
16. Système d'affichage selon l'une des revendications 13 à 15, caractérisé en ce que chaque dit cadran ( $I_1$ ,  $I_2$ ) est constitué de silicium monocristallin ou polycristallin. 65
17. Pièce d'horlogerie **caractérisée en ce qu'elle** comporte un système d'affichage selon l'une des revendications 1 à 16, un premier module d'affichage (1) étant lié cinématiquement au mobile des heures et un second module d'affichage (1') étant lié cinématiquement au mobile des minutes ou la chaussée d'un mouvement horloger, la came (61) du dispositif d'actionnement étant agencée immobile au contact des actionneurs (5, 5') desdits premier et second module d'affichage au moins coaxialement à l'axe de rotation (A) desdits modules, le motif (M, M') de chaque dit module d'affichage étant configuré pour afficher un quantième de temps. 70
18. Pièce d'horlogerie selon la revendication 17, **caractérisée en ce qu'elle** comporte un mécanisme horloger agencé en lien cinématique avec le mouve-

ment horloger au travers d'un puit (40) ménagé dans la came (61) selon l'axe (a) de rotation des modules d'affichages.

## Patentansprüche

### 1. Anzeigesystem, das umfasst:

a. ein erstes und ein zweites Anzeigemodul (1, 1'), die konzentrisch zueinander um ein gemeinsames geometrisches Zentrum (C) angeordnet sind und jeweils mindestens zwei Anzeigeeorgane (31, 32, 33; 31', 32', 33') umfassen, die in Bezug auf einen Rahmen (2, 2') zwischen einer Ruheposition und einer Anzeigeposition unter der Wirkung mindestens eines Aktors (5, 5') beweglich sind, um ein Motiv (M, M') zu bilden, und b. eine Betätigungsvorrichtung (6), die so angeordnet ist, dass sie mit dem Aktor (5, 5') jedes Anzeigemoduls (1, 1') zusammenwirkt und die beweglichen Anzeigeeorgane (32, 33; 32', 33') aus der Ruheposition hin zur Anzeigeposition verlagert, um gleichzeitig ein Motiv (M, M') auf jedem Anzeigemodul (1, 1') zu bilden, **dadurch gekennzeichnet, dass** das erste und das zweite Anzeigemodul drehbeweglich um eine durch das Zentrum (C) verlaufende Achse (A) angeordnet sind und jeweils ein Organ zur kinematischen Verbindung (13, 23) mit einer Drehantriebsvorrichtung umfassen, die ein komplementäres Organ zur kinematischen Verbindung umfasst, und dass die Betätigungsvorrichtung (6) einen feststehenden Nocken (61) umfasst, der koaxial zur Drehachse (A) angeordnet ist, so dass er mit dem Aktor (5, 5') jedes Anzeigemoduls (1, 1') in allen Drehwinkelpositionen der Anzeigemodule um die Achse (A) herum zusammenwirkt.

2. Anzeigesystem nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der mindestens eine Aktor (5, 5') jedes Anzeigemoduls (1, 1') mit dem Rahmen (2, 2') fest verbunden ist und über eine Mehrzahl von flexiblen Verbindungen (4, 4') in Bezug auf diesen beweglich ist.

3. Anzeigesystem nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich mindestens ein Aktor (5, 5') jedes Anzeigemoduls (1, 1') entlang einer radialen Richtung in Bezug auf das geometrische Zentrum (C) erstreckt.

4. Anzeigesystem nach Anspruch 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Betätigungsvorrichtung (6) so angeordnet ist, dass sie in mindestens einer Winkelposition um die Drehachse (A) herum eine Kraft ausübt, die geeignet ist, den Aktor (5, 5') jedes An-

zeigemoduls (1, 1') derart zu mobilisieren, dass die beweglichen Anzeigeeorgane (32, 33; 32', 33') aus der Ruheposition hin zur Anzeigeposition verlagert werden, um gleichzeitig ein Motiv (M, M') auf jedem Anzeigemodul (1, 1') zu bilden.

5

5. Anzeigesystem nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Nocken (61) eine erste und eine zweite Nockenbahn umfasst, die auf der Nockenoberfläche derart angeordnet sind, dass sie zusammenwirken und in mindestens einer Winkelposition um die Drehachse (A) herum den Aktor (5, 5') jedes Anzeigemoduls (1, 1') mobilisieren.

10

6. Anzeigesystem nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Organe zur kinematischen Verbindung (13, 23) der Anzeigemodule (1, 1') einen Winkelsektor oder einen in den Rahmen (2, 2') integrierten Zentrumsring (C) umfassen.

15

20

7. Anzeigesystem nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Organe zur kinematischen Verbindung (13, 23) einen gezahnten Sektor oder ein Zentrumszahnrad (C) umfassen.

25

8. Anzeigesystem nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die mindestens zwei Anzeigeeorgane (32, 33; 32', 33') fest verbunden sind und in Bezug auf den Rahmen (2, 2') um eine flexible Verbindung (4, 4') herum mindestens zwischen der Ruheposition und der Anzeigeposition beweglich sind.

30

9. Anzeigesystem nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die mindestens zwei Anzeigeeorgane (32, 33; 32', 33') einen Anzeigebereich (31a, 32a, 33a; 31a', 32a', 33a') eines Motivs (M, M') umfassen, der komplementär zu einem Anzeigebereich eines anderen Anzeigeeorgans mindestens desselben Anzeigemoduls (1, 1') ist, um das Motiv (M, M') in mindestens einer relativen Position der Anzeigeeorgane (31, 32, 33; 31', 32', 33') zu bilden.

35

40

10. Anzeigesystem nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes Anzeigemodul (1, 1') ein einstückiges Teil bildet, das die Anzeigeeorgane (31, 32, 33; 31', 32', 33'), den Rahmen (2, 2'), den Aktor (5, 5'), die Organe zur kinematischen Verbindung (13, 23) und eine oder mehrere verformbare Verbindungen (4, 4'), welche die Anzeigeeorgane und den Aktor mit dem Rahmen (2, 2') verbinden, umfasst.

45

50

55

11. Anzeigesystem nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes Anzeigemodul (1, 1') aus monokristallinem oder po-

lykristallinem Silicium besteht.

12. Anzeigesystem nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes Anzeigemodul n Anzeigeorgane (31, 32, 33; 31', 32', 33') umfasst, wobei n eine ganze Zahl größer 1 ist, wobei mindestens ein Anzeigeorgan (31, 31') mit dem Rahmen fest verbunden ist und in Bezug auf diesen unbeweglich ist.
13. Anzeigesystem nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** es ein erstes und ein zweites rundes Zifferblatt ( $I_1, I_2$ ) umfasst, die übereinander liegen und konzentrisch in Bezug auf das geometrische Zentrum (C) sind, wobei jedes Zifferblatt ( $I_1, I_2$ ) m Anzeigemodule (1, 1') umfasst, wobei m eine ganze Zahl ist, die nebeneinander um die Betätigungsvorrichtung (6) herum konzentrisch zum geometrischen Mittelpunkt (C) so angeordnet sind, dass der Nocken (61) gleichzeitig, in einer gegebenen Winkelposition um das Zentrum (C) herum, mit einem Betätigungsstößel (5, 5') eines ersten und eines zweiten Anzeigemoduls (1, 1') jedes Zifferblatts ( $I_1, I_2$ ) zusammenwirkt.
14. Anzeigesystem nach Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Anzahl m von Anzeigemodulen (1, 1') jedes der Zifferblätter ( $I_1, I_2$ ) zwischen 4 und 24, bevorzugt zwischen 12 und 24 beträgt.
15. Anzeigesystem nach einem der Ansprüche 13 oder 14, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes runde Zifferblatt ( $I_1, I_2$ ) ein einstückiges Teil bildet, das die m Anzeigemodule umfasst.
16. Anzeigesystem nach einem der Ansprüche 13 bis 15, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes Zifferblatt ( $I_1, I_2$ ) aus monokristallinem oder polykristallinem Silicium besteht.
17. Uhr, die **dadurch gekennzeichnet ist, dass** sie ein Anzeigesystem nach einem der Ansprüche 1 bis 16 umfasst, wobei ein erstes Anzeigemodul (1) kinematisch mit dem Stundenrad und ein zweites Anzeigemodul (1') kinematisch mit dem Minutenrad oder dem Minutenrohr eines Uhrwerks verbunden ist, wobei der Nocken (61) der Betätigungsvorrichtung unbeweglich in Kontakt mit den Aktoren (5, 5') des ersten und zweiten Anzeigemoduls zumindest koaxial zur Drehachse (A) der Module angeordnet ist, wobei das Motiv (M, M') jedes Anzeigemoduls dazu ausgebildet ist, eine Uhrzeit anzuzeigen.
18. Uhr nach Anspruch 17, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie einen Uhrmechanismus umfasst, der in kinematischer Verbindung mit dem Uhrwerk durch ein Rohr (40) hindurch angeordnet ist, das in dem Nocken (61) entlang der Drehachse (a) der Anzeige-

module ausgebildet ist.

## Claims

### 1. Display system comprising:

- a. a first and second a display module (1, 1') arranged concentrically with respect to each other around a common geometric center (C) and each comprising at least two display members (31, 32, 33; 31', 32', 33') movable with respect to a frame (2, 2') between a rest position and a display position under the action of at least one actuator (5, 5') to form a pattern (M, M'), and
- b. an actuating device (6) arranged to cooperate with the actuator (5, 5') of each display module (1, 1') and to move said movable display members (32, 33; 32', 33') from the rest position to the display position to simultaneously form a said pattern (M, M') on each display module (1, 1'),

#### characterized in that

the first and second display modules are arranged so that they can rotationally move around an axis (A) passing through the center (C) and each comprise a kinematic connecting member (13, 23) to a rotating drive device comprising a complementary kinematic connecting member, and **in that** the actuating device (6) comprises a fixed cam (61) arranged coaxially to the axis (A) of rotation to cooperate with the actuator (5, 5') of each display module (1, 1') in any angular position in rotation of said display modules around the axis (A).

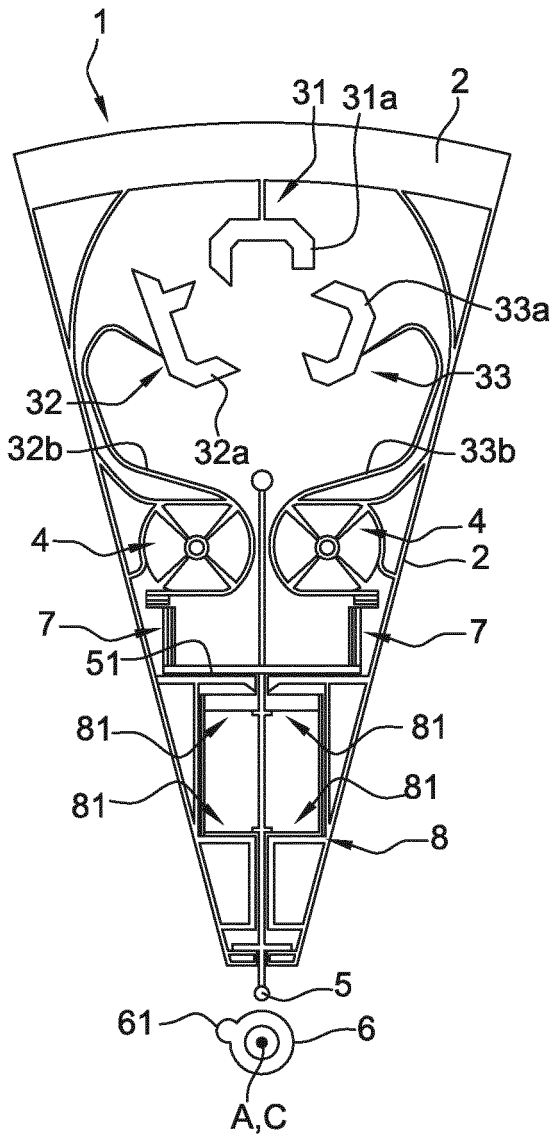
### 2. Display system according to claim 1, **characterized in that** said at least one actuator (5, 5') of each display module (1, 1') is connected to the frame (2, 2') and movable with respect to it through a plurality of flexible connections (4, 4').

### 3. Display system according to claim 1 or 2, **characterized in that** said at least one actuator (5, 5') of each display module (1, 1') extends in a radial direction with respect to the geometric center (C).

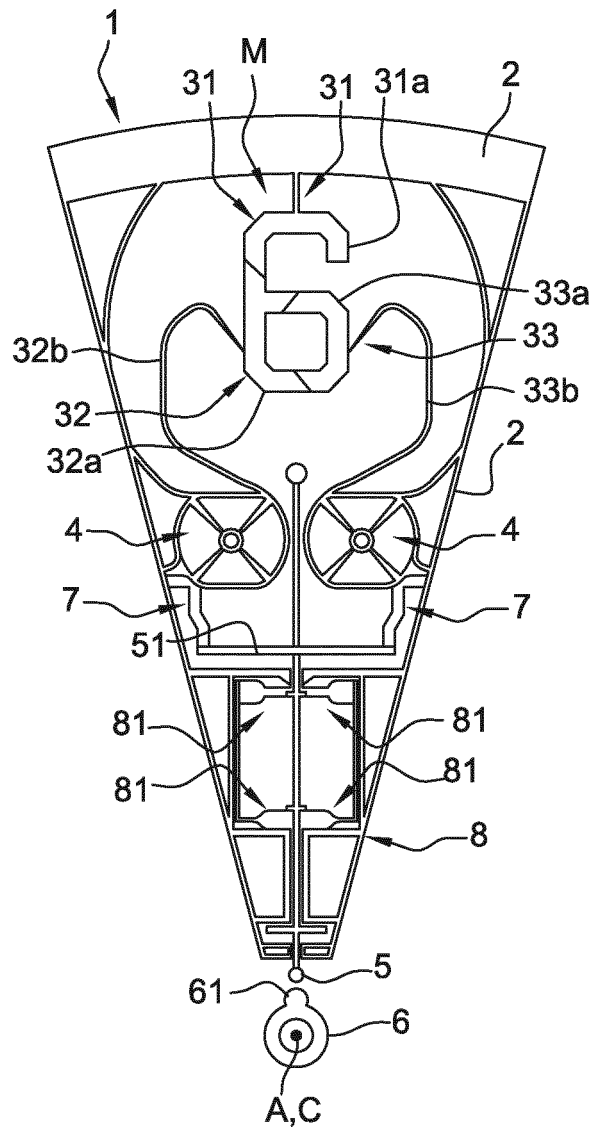
### 4. Display system according to claim 1 to 3, **characterized in that** the actuating device (6) is arranged to exert in at least one angular position around the axis of rotation (A) a force capable of mobilizing the actuator (5, 5') of each display module (1, 1') so as to move said movable display members (32, 33; 32', 33') from the rest position to the display position to form simultaneously a said pattern (M, M') on each display module (1, 1').

### 5. Display system according to one of claims 1 to 4,

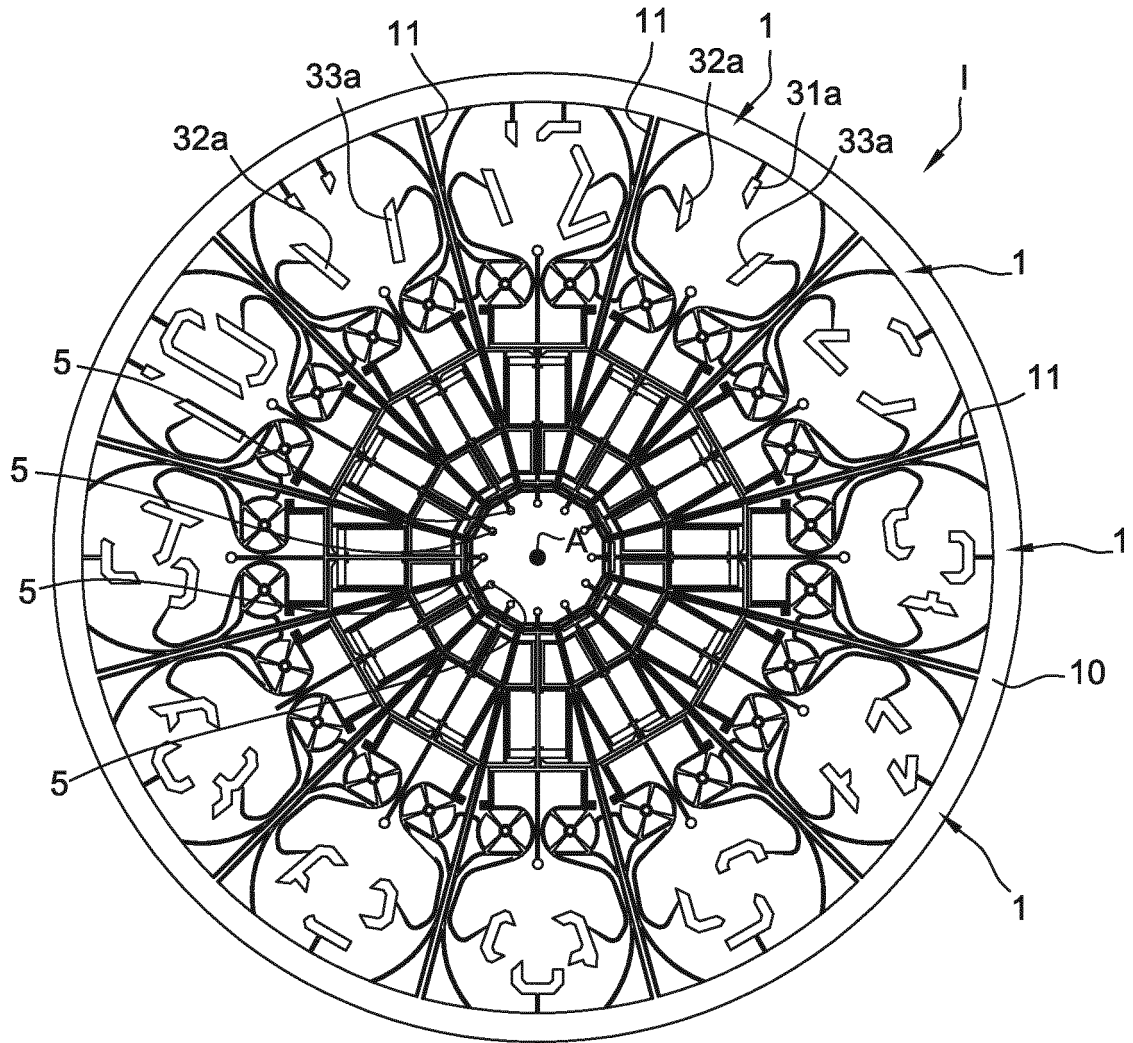
- characterized in that** the cam (61) comprises a first and second cam paths arranged on the cam surface so as to cooperate and mobilize in at least one angular position around the axis of rotation (A) the actuator (5, 5') of each display module (1, 1').
- 5
6. Display system according to one of claims 1 to 5, **characterized in that** said kinematic connecting members (13, 23) of the display modules (1, 1') have an annular sector or a center ring (C) integrated into the frame (2, 2').
- 10
7. Display system according to claim 6, **characterized in that** said kinematic connecting members (13, 23) comprise a toothed sector or a central toothed wheel (C).
- 15
8. Display system according to one of the preceding claims, **characterized in that** the at least two display elements (32, 33; 32', 33') are connected and movable with respect to the frame (2, 2') around a flexible connection (4, 4') at least between said rest position and said display position.
- 20
9. Display system according to one of the preceding claims, **characterized in that** the at least two display elements (32, 33; 32', 33') comprise a display portion (31a, 32a, 33a; 31a', 32a', 33a') of a said pattern (M, M') complementary to a display portion of another display member of the same display module (1, 1') at least to form said pattern (M, M') in at least one relative position of said display members (31, 32, 33; 31', 32', 33').
- 30
10. Display system according to one of claims 1 to 9, **characterized in that** each said display module (1, 1') forms a monolithic part comprising said display members (31, 32, 33; 31', 32', 33'), the frame (2, 2'), the actuator (5, 5'), said kinematic connecting members (13, 23) and one or more deformable links (4, 4') connecting said display members and said actuator to the frame (2, 2').
- 35
- 40
11. Display system according to one of the preceding claims, **characterized in that** each said display module (1, 1') consists of monocrystalline or polycrystalline silicon.
- 45
12. Display system according to one of the preceding claims, **characterized in that** each display module comprises n display elements (31, 32, 33; 31', 32', 33'), n being an integer number greater than 1, at least one display element (31, 31') being connected to the frame and immobile with respect to it.
- 50
- 55
13. Display system according to one of the previous claims, **characterized in that** it comprises a first and a second circular dial (I<sub>1</sub>, I<sub>2</sub>) superposed and concentric with respect to the geometric center (C), each dial (I<sub>1</sub>, I<sub>2</sub>) comprising m said display modules (1, 1'), m being an integer number, juxtaposed with each other around the actuating device (6) concentrically to the geometric center (C) so that the cam (61) simultaneously cooperates, in a given angular position around the center (C) with an actuating push-piece (5, 5') of a first and a second display module (1, 1') of each said dial (I<sub>1</sub>, I<sub>2</sub>).
14. Display system according to claim 13, **characterized in that** the number m of display modules (1, 1') of each of the dials (I<sub>1</sub>, I<sub>2</sub>) is between 4 and 24, preferably between 12 and 24.
15. Display system according to one of claims 13 or 14, **characterized in that** each said circular dial (I<sub>1</sub>, I<sub>2</sub>) forms a monolithic piece comprising said m display modules.
16. Display system according to one of claims 13 to 15, **characterized in that** each said dial (I<sub>1</sub>, I<sub>2</sub>) consists of monocrystalline or polycrystalline silicon.
17. Timepiece **characterized in that** it comprises a display system according to one of claims 1 to 16, a first display module (1) being cinematically linked to the mobile of hours and a second display module (1') being cinematically linked to the mobile of minutes or the cannon-pinion of a watch movement, the cam (61) of the actuating device being arranged immobile in contact with the actuators (5, 5') of said first and second display modules at least coaxially with the axis of rotation (A) of said modules, the pattern (M, M') of each said display module being configured to display a time date.
18. Timepiece according to claim 17, **characterized in that** it comprises a watch mechanism arranged in kinematic connection with the watch movement through a shaft (40) arranged in the cam (61) along the axis (a) of rotation of the display modules.



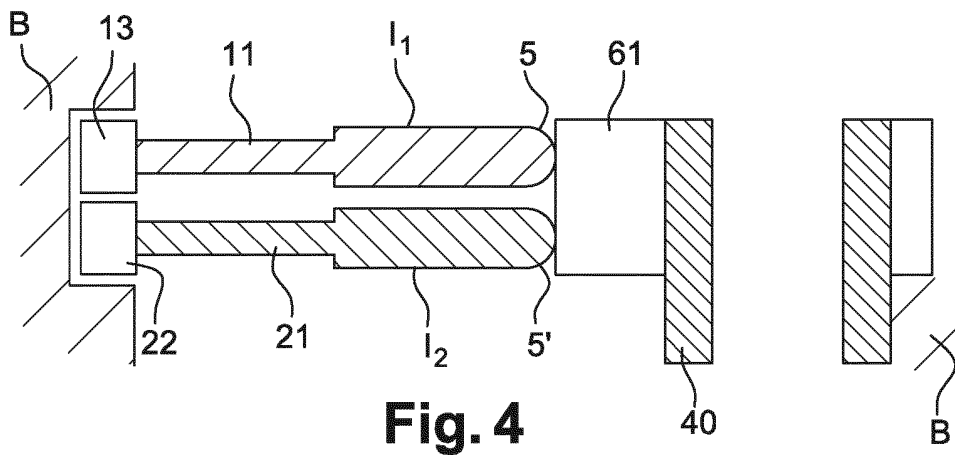
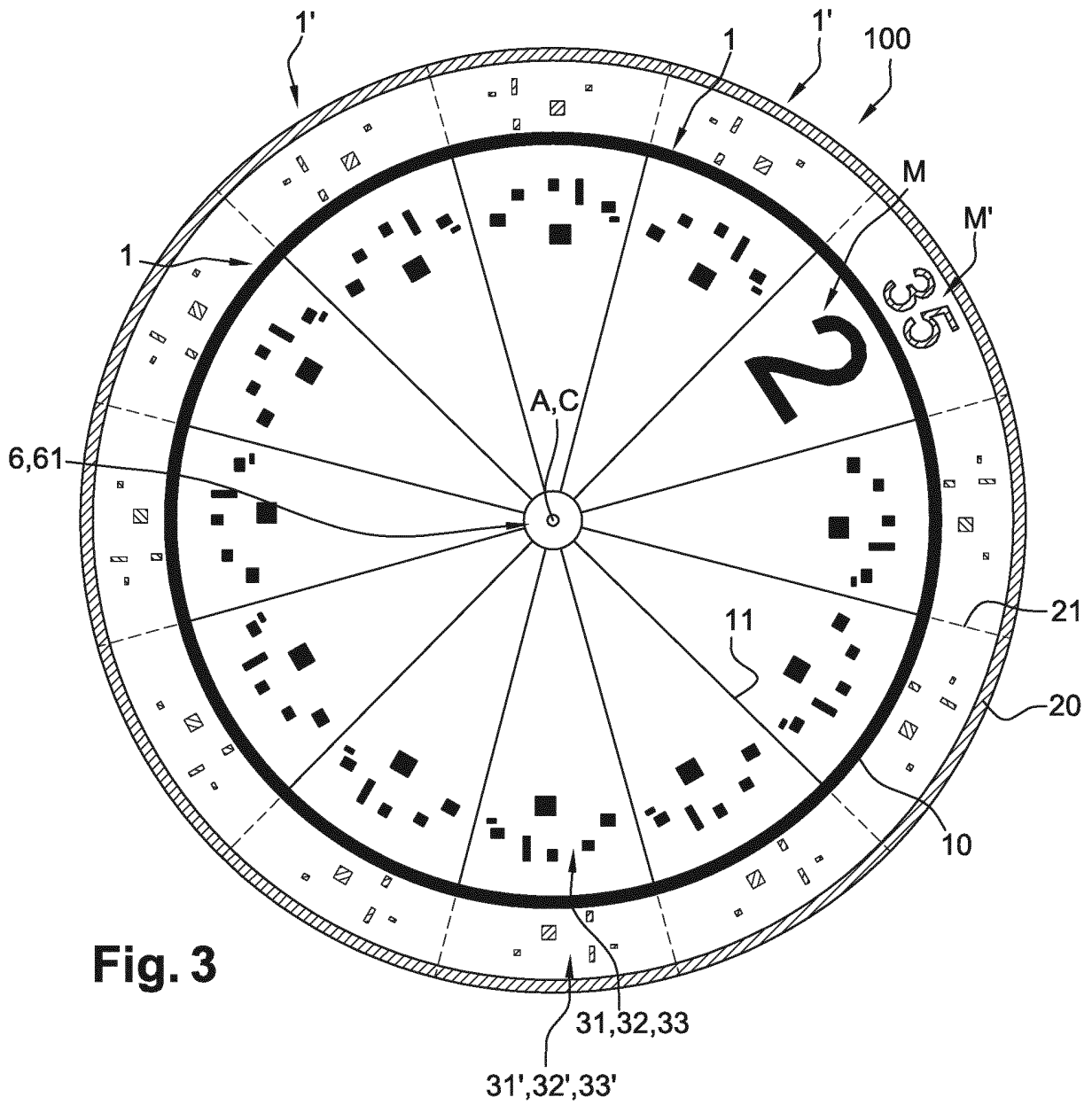
**Fig. 1A**



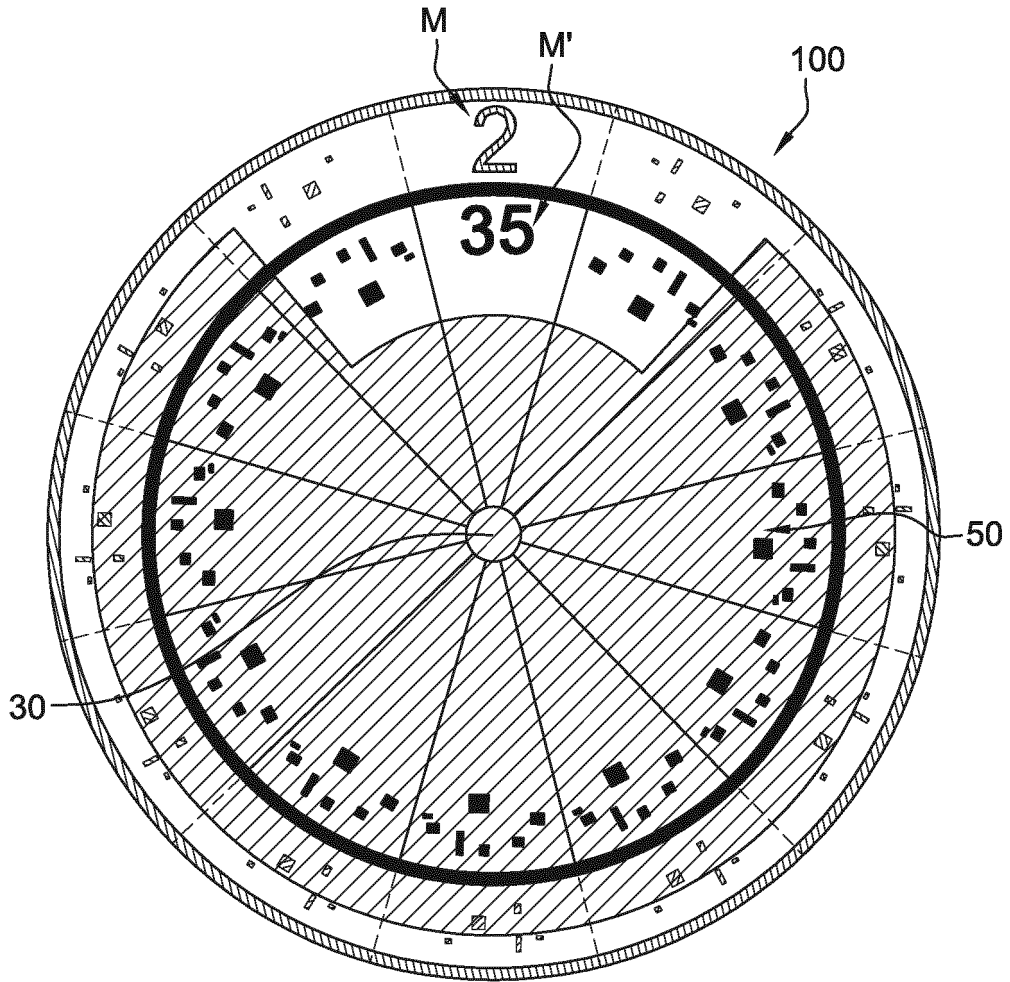
**Fig. 1B**



**Fig. 2**



**Fig. 4**



**Fig. 5**

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- CH 691833 A5 [0007]
- EP 2439600 A1 [0008]
- EP 2977831 A1 [0008]
- US 2017108832 A1 [0008]
- US 2003099159 A1 [0009]
- EP 2796941 B1 [0010]
- WO 2006024311 A [0011]
- CH 712875 [0040]
- CH 712825 [0052]